



Horizon 2020 - Programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation

Forfait d'encouragement pour PME : Marche à suivre

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI propose aux **micro entreprises et aux petites et moyennes entreprises indépendantes constituées selon le droit suisse (PME)**¹, un forfait pour faciliter leur insertion dans les réseaux européens de recherche scientifique et technologique. Les PME suisses qui souhaitent participer pour **la première fois à un projet dans Horizon 2020** et dont la proposition (basée sur un "Call for proposals" de l'UE) a **été évaluée par l'UE** peuvent obtenir une contribution unique de CHF 8'000.--. Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais de préparation et son versement ne dépend pas du résultat de l'évaluation de la proposition de projet déposée à Bruxelles. Si votre projet fait l'objet d'une procédure en deux étapes par l'UE, vous ne pourrez profiter du montant forfaitaire du SEFRI qu'après la 2^e étape (2nd stage). Si le projet n'atteint pas la 2^e étape, vous pourrez pourtant faire une demande pour obtenir le forfait. Afin de promouvoir efficacement les PME, le SEFRI se réserve le droit de ne pas contribuer aux propositions de projets qui ont été évaluées à un niveau nettement inférieur à la moyenne.

Marche à suivre pour les requérants :

1. Déposez votre projet à la Commission européenne

Votre projet sera examiné par la Commission du point de vue formel (réception dans les délais fixés, nombre minimum de participants, état complet de la proposition de projet, autres critères) puis évalué par des experts indépendants. **Vous recevrez :**

- ✓ Confirmation de l'accusé de réception de la proposition de projet par l'UE,
- ✓ Rapport d'évaluation (Evaluation Summary Report)

2. Remplissez le formulaire

Le formulaire peut être téléchargé du site web du SEFRI:

https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/antragsformular.1.doc.download.doc/formulaire_de_demande.doc

Critères minimaux pour bénéficier d'une contribution du SEFRI:

- ✓ **Entreprise indépendante et constituée selon le droit suisse**
Sont réputées indépendantes les entreprises qui ne sont pas contrôlées, ou contrôlées à moins de 25 % du capital ou des droits de vote, directement ou indirectement, par d'autres entreprises, des organismes publics ou des corporations de droit public, à titre individuel ou conjointement.
- ✓ **Votre entreprise correspond à la définition d'une microentreprise ou petite et moyenne entreprise**
Sont réputées microentreprises ou petites et moyennes entreprises, les entreprises comptant 249 postes à plein temps au plus et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 77,5 millions de francs ou dont le bilan annuel n'excède pas 66,7 millions de francs.
- ✓ **Votre entreprise participe pour la première fois à une proposition de projet**
Vous n'avez pas encore participé à un projet dans Horizon 2020.
- ✓ **Votre proposition de projet a été évaluée par l'UE**

3. Transmettez la demande pour un forfait et les documents suivants au SEFRI

- 📄 Copie de la proposition (Proposal)
- 📄 Copie du rapport d'évaluation (Evaluation Summary Report)
- 📄 Copie d'un extrait de la chambre de commerce (si votre entreprise doit être enregistrée)
- 📄 Bulletin de versement de l'entreprise

4. Votre dossier sera examiné par le SEFRI

5. Le SEFRI vous versera le montant de CHF 8'000.--

¹ Les entreprises à but non lucratif, les associations, fédérations, fondations, écoles et les coopératives **ne sont pas considérées comme des PME**, même si elles poursuivent des buts économiques.